



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la  
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement  
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 17 mai 2021, il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la société « CENTRALE SOLAIRE ORION 34 » pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant des panneaux photovoltaïques et ses annexes, aux lieux-dits « Les Prévots » et « Notre Dame » à CHATEAURENARD.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente jours consécutifs, **du mardi 29 juin 2021 au mercredi 28 juillet 2021 inclus** en mairie de CHATEAURENARD **siège de l'enquête**, et d'EYRAGUES.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux /
- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, en mairie de CHATEAURENARD siège de l'enquête,
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 le vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, en mairie d'EYRAGUES ;
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 46 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Chateaurenard>
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marseille ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [pref-ep-pvchateaurenard@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-ep-pvchateaurenard@bouches-du-rhone.gouv.fr) (capacité maxi 5MO).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale émis le 26 mars 2020 assorti d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage produit le 04 juin 2020.

Monsieur Alain GIAVARINI, Gestionnaire public retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, aux lieux d'enquête, aux jours et heures suivants :

Mairie	Permanences
CHÂTEAURENARD (siège de l'enquête)	- le mardi 29 juin 2021 de 09h00 à 12h30, - le mardi 06 juillet 2021 de 13h30 à 17h30, - le jeudi 15 juillet 2021 de 09h00 à 12h30, - le mercredi 28 juillet 2021 de 13h30 à 17h30.
EYRAGUES	- le lundi 12 juillet 2021 de 13h30 à 17h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public<sup>1</sup>. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

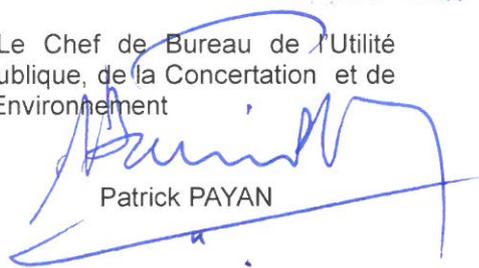
Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an aux mairies concernées et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur la demande de permis de construire susvisée.

La personne responsable du projet est la société « CENTRALE SOLAIRE ORION 34 ». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès Mme Emmanuelle Souriou, Chef de projets solaires 07 63 71 76 22.

Fait à Marseille, le 20 MAI 2021

Le Chef de Bureau de l'Utilité  
Publique, de la Concertation et de  
l'Environnement

  
Patrick PAYAN

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.